

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-huit octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS : Gérald GIBAUD

EXCUSES : Séverine CELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Tarifs de l'eau et de l'assainissement en vue du transfert au SGEV à compter du 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle à son conseil la délibération n° 25_05_008 transférant l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif (SPANC) au SGEV à compter du 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire expose la différence des tarifs appliqués entre le SGEV et la commune. Une proposition a été faite par les services du SGEV afin que la hausse ne soit pas trop brutale pour les usagers. Le Conseil a la possibilité de délibérer pour un lissage des tarifs sur la commune. Sans délibération de la commune, les tarifs du SGEV s'appliqueront automatiquement.

Il est proposé de voter les tarifs applicables pour les 4 années à venir. Ces tarifs seront intégrés à la délibération des tarifs du SGEV pour les années 2026 à 2029.

EAU

Lissage prévisionnel pour la part AEP au m ³ jusqu'à 250m ³	2026	2027	2028	2029
SAINT FRONT	1,04	1,27	1,54	1,74
Lissage prévisionnel pour la part au m ³ à partir de 251 m ³	2026	2027	2028	2029
SAINT FRONT	0,77	0,88	1,00	1,11
Lissage prévisionnel sur la part abonnement AEP	2026	2027	2028	2029
SAINT FRONT	72,53	75,05	77,58	80,10

AR Prefecture

043-214301863-20251107-25_11_007-DE
Reçu le 13/11/2025

ASSAINISSEMENT

Lissage prévisionnel pour la part ASST au m3	2026	2027	2028	2029
SAINT FRONT	1,13	1,41	1,68	1,96
Lissage prévisionnel sur la part abonnement ASST	2026	2027	2028	2029
SAINT FRONT	76,45	82,89	89,34	95,78

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'appliquer les tarifs de lissage proposés par le SGEV comme prévu dans les tableaux ci-dessus,
- **Décide** d'appliquer les coefficients de modulation suivants :
 - o pour la performance des systèmes d'assainissement collectif : **0.90**
 - o pour la performance des réseaux d'eau potable : **0.60**

Fait et délibéré en Mairie
le 7 novembre 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture
043-214301863-20251107-25_11_007-DE
Reçu le 13/11/2025